

Déposé le : 2015-06-10

N° de dépôt : CAT- 065

Secrétaire : Maxime Guay

MEMOIRE DEPOSE DANS LE CADRE DE LA COMMISSION
PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI N° 205
LOI CONCERNANT LA VILLE DE SHERBROOKE

QUAND LE PROCESSUS EST DISCUTABLE...

8 JUIN 2015

AUTEURE

LYNE MOREAU

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION_____	2
1. LE RAPPORT POUR UNE VILLE AU SERVICE DE SES CITOYENS_____	3
2. LA CAMPAGNE ELECTORALE 2013_____	4
3. LE PROCESSUS MENANT AU PROJET DE LOI N° 205_____	5
a. Dépôt du projet_____	5
b. Les étapes prévues du processus de consultation publique_____	6
c. Le dépliant publicitaire_____	7
d. Le sondage scientifique_____	7
4. LE PROJET VOTE VERSUS LE PROJET DE LOI N° 205_____	8
CONCLUSION_____	10
BIBLIOGRAPHIE_____	11

INTRODUCTION

Le présent mémoire vise à faire prendre conscience de ce que les citoyens de Sherbrooke ont vécu dans le processus menant au dépôt du projet de loi privé n° 205 présenté par la ville de Sherbrooke. Nous croyons qu'il y a une différence entre faire ce qui est moral et légal, et faire ce qui est immoral mais légal.

Nous pensons que la commission parlementaire devrait remettre en question le projet de loi pour les nombreuses irrégularités qui ont jalonné le parcours menant notre maire devant vous aujourd'hui. Nous vous présenterons donc les étapes ayant menées à ce projet de loi discutable parce que vécu dans un processus discutable. Pour commencer, nous verrons le projet Paquin de 2012, puis la campagne électorale de 2013, puis le processus entourant le projet de loi, finalement nous comparerons le projet de loi qui vous est soumis avec la résolution et les promesses qui ont été faites lors du vote du 3 mars 2014.

1. LE RAPPORT POUR UNE VILLE AU SERVICE DE SES CITOYENS

Un comité de travail a été mis sur pied en avril 2011 afin de formuler des recommandations au conseil municipal sur la gouvernance municipale et les services de proximité. Cela faisait tout juste dix ans que la fusion, donnant naissance à l'actuelle ville de Sherbrooke, avait eu lieu. L'objectif était de redéfinir les territoires d'arrondissements pour arriver à une meilleure efficacité et efficience des services de proximité tout en générant des économies.

Les conseillers messieurs Brochu, Lachance et Paquin ont travaillé au chantier de la Commission Sherbrookeoise des Activités Municipales (CSAM). Ils ont recruté trois citoyens pour les aider : M. Clément Nault (ancien maire de Bromptonville), M. Paul Prévost (professeur à l'Université de Sherbrooke) et Mme Louise Bourgault (directrice générale de la chambre de Commerce de Sherbrooke). Des employés de la ville de Sherbrooke, dont le directeur Général, ont également fait parti de ce comité. Un travail de recherche sérieux a été fait, le rapport fut rédigé et présenté un an après la formation du comité.

Un sondage d'opinion a été fait par téléphone auprès des citoyens. Les résultats sont présentés dans un rapport daté du 23 mars 2012. Au total, 1810 répondants ont participé à l'étude portant la marge d'erreur à 2.3%. Plus des deux tiers, soit 68%, des répondants considéraient que le rôle des arrondissements est important ou très important. Ce résultat était, bien entendu, plus marqué dans les petits arrondissements que sont Brompton et Lennoxville. La formulation de la question est importante. La question posée en 2012 était la suivante : « La Ville de Sherbrooke compte 6 arrondissements. Diriez-vous que leur rôle est très important, important, peu important ou pas du tout important ? ». Nous reviendrons sur ce résultat dans notre présentation du déroulement du processus qui nous mène au projet de loi qui est étudié par cette commission parlementaire à la section 3 d. Le sondage scientifique en page 7 du présent document.

Des consultations citoyennes ont eu lieu dans chaque arrondissement et les résultats ont démontré que la population n'était pas d'accord avec les conclusions du comité. Les citoyens s'opposaient autant à la centralisation des services qu'à la réduction du nombre d'élus proposée pour les autres arrondissements. En effet, une réduction de 19 à 15 élus était proposée à ce moment là.

Dès la page deux du *Rapport pour une ville au service de ses citoyens* rédigé par monsieur Paquin, président du comité, il est écrit :

Vous constaterez que ce rapport ne recommande pas la remise en question de l'existence des arrondissements ni de leur nombre. Notamment pour Brompton et Lennoxville qui, pour des raisons historiques et culturelles se sont vu octroyer un statut particulier lors du regroupement, il y a dix ans. N'eût été de ce statut, les référendums de 2003 sur les défusions auraient pu enregistrer des résultats différents. Nous ne recommandons pas la remise en question de ce statut particulier.

Le projet de réforme de la gouvernance et la centralisation n'ont pas passé au vote du conseil municipal et nous croyions la situation résolue. Tel n'était pas le cas.

2. LA CAMPAGNE ELECTORALE 2013

Effectivement, le maire sortant, Monsieur Bernard Sévigny, voulant mettre de l'avant un projet politique pour son parti le Renouveau Sherbrookoïse, annonce une partie des grandes lignes de son programme électoral une fois par semaine dès le début de la campagne électorale de 2013. Une des premières choses qu'il nous a annoncées est son projet de réforme de la gouvernance. En conférence de presse, il nous disait qu'il s'agissait d'économiser deux millions de dollars récurrents en abolissant deux arrondissements et réduisant le nombre d'élus à douze (12) pour tout le territoire de la ville. Un des deux arrondissements abolis serait celui de Brompton. D'autres mesures s'ajoutaient pour obtenir les économies de deux millions de dollars.

Des citoyens de Brompton se sont rapidement soulevés pour dénoncer cette promesse. Ils ont formé le Groupe contre la Disparition de Brompton dont Monsieur Pierre Meese est le porte-parole. Ils ont travaillé bénévolement d'arrache pied pour que les médias parlent plus de cette promesse électorale en particulier car une semaine plus tard, Monsieur Sévigny passait à de nouvelles promesses. Les citoyens, qui allaient voter le 3 novembre 2013, ne savaient pas grand-chose sur le contenu de cette promesse en particulier et les médias présentaient la campagne électorale comme sans opposition pour Monsieur Sévigny et son parti politique. Or, il y avait énormément de candidats indépendants à ces élections....mais ils obtenaient peu d'attention des médias et comme vous le savez, les citoyens se fient aux sondages et à ce qu'ils entendent ou lisent dans les grands titres des médias pour arrêter leur choix le jour du vote.

Le Groupe contre la Disparition de Brompton a finalement réussi à attirer l'attention médiatique en organisant une manifestation le 27 octobre 2013 devant l'hôtel de ville. Suite à cela, les certains médias ont parlé un peu de l'enjeu de la gouvernance pendant la dernière semaine de la campagne électorale.

Par contre, Monsieur Sévigny a refusé de participer à un débat public et n'a donné aucune autre réponse sauf celle de dire que si son parti est élu, il y aurait une réforme de la gouvernance applicable aux élections municipale de 2017. Les arrondissements passeraient de six à quatre en abolissant Brompton et Jacques-Cartier. Le nombre d'élus serait réduit de 37% en réaménageant les districts électoraux des différents arrondissements pour passer de 19 à 12 élus.

3. LE PROCESSUS MENANT AU PROJET DE LOI N° 205

Les enjeux étaient variés et le conseil municipal suivant les élections n'a donc pas polarisé immédiatement le débat sur la gouvernance. Mais assez rapidement, les séances de questions se sont allongées et plus de la moitié des questions des citoyens portaient sur ce sujet. Tant et si bien, que le président, monsieur Serge Paquin, a décidé de demander aux intervenants sur la gouvernance d'attendre que ceux qui ont des questions sur d'autres sujets ait terminé avant d'intervenir.

a. Dépôt du projet

De nombreuses questions sur la gouvernance ont été adressées aux conseils municipaux avant le 20 janvier 2014. Pourtant, bien que la promesse ait été que cette réforme serait votée dès la deuxième séance du conseil, les réponses sont demeurées vagues. Monsieur le maire, ou monsieur le président, nous ont inlassablement répété que ce serait une diminution du nombre d'élus et une centralisation de la gestion. La disparition de deux arrondissements était également nommée mais en disant toujours qu'il s'agissait d'une fusion....pour faire des économies ! Les économies et l'efficacité ont également été servies comme réponses. Mais les questions étaient souvent plus pointues et les réponses étaient que le projet n'est pas encore ficelé, que le document était en rédaction et qu'au conseil du 20 janvier 2014, toutes les questions seraient éclairées.

Monsieur le maire a pris bien soin de nous présenter son projet en nous lisant les pages 4 à 8 du document *Réforme de la structure politique et des services de proximité* le soir du 20 janvier 2014. Nous nous permettons de vous en citer un extrait intéressant de la page 6 :

En revanche, le fait d'avoir dévoilé le présent projet de réforme en pleine campagne électorale et que ce projet ait fait l'objet d'une intense couverture médiatique confèrent aux élus qui ont porté la proposition, notons qu'ils représentent tout de même la moitié de présent conseil municipal dont le maire, toute la légitimité nécessaire pour soumettre la proposition à l'appréciation des élus municipaux pour qu'ils puissent en disposer selon les règles démocratiques qui gouvernent le conseil municipal.

Notons immédiatement, que comme mentionné à la section **2. LA CAMPAGNE ELECTORALE 2013**, les médias n'ont couvert ce sujet qu'à partir du moment où des citoyens ont manifesté leur désaccord. Cette couverture s'est effectivement intensifiée après les élections car de plus en plus de groupes se sont manifestés contre cette réforme. Par contre, avant les élections, l'électeur moyen n'était pas tellement informé sur la teneur de ce projet.

b. Les étapes prévues du processus de consultation publique

Nous vous présentons ici l'échéancier annoncé lors du conseil municipal du 20 janvier 2014 :

Date	Approches
Lundi 20 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Présentation en atelier de travail des élus du projet de réforme et période d'échanges.• Dépôt au conseil municipal du projet de réforme sur la structure politique et les services de proximité.• Adoption par le conseil municipal du processus de consultation publique proposé.
Mercredi 22 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Distribution à toutes les portes du territoire, par la poste, d'un dépliant qui résume le projet de réforme.
Lundi 27 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Conseils d'arrondissement dans chacun des arrondissements : période réservée aux questions des citoyens et des citoyennes.
Du 29 au 31 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Sondage scientifique mené auprès de 800 citoyens et citoyennes de la Ville de Sherbrooke par la firme CROP concernant le projet de réforme.
Vendredi 31 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour le dépôt de mémoires afin d'être entendu en consultation publique.
Mardi 4 février 2014	<ul style="list-style-type: none">• Séance de consultation publique concernant le projet de réforme.
Mercredi 5 février 2014	<ul style="list-style-type: none">• Séance de consultation publique concernant le projet de réforme.
Vendredi 14 février 2014	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt auprès des élus du rapport de consultation publique ainsi que des résultats du sondage scientifique.
Samedi 22 février 2014	<ul style="list-style-type: none">• Session de travail des élus
Lundi 3 mars 2014	<ul style="list-style-type: none">• Vote sur le projet de réforme.• Adoption de l'avis de règlement sur les parcs et les équipements culturels et de loisir.
Mardi 4 mars 2014	<ul style="list-style-type: none">• Le cas échéant, envoi par la Ville de Sherbrooke de la demande de modification du décret au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
Lundi 17 mars 2014	<ul style="list-style-type: none">• Le cas échéant, adoption du règlement sur la centralisation de la gestion des parcs et des espaces verts.

Les citoyens et groupes intéressés à être entendus aux consultations publiques ont donc appris ce soir là qu'ils avaient onze jours pour soumettre un mémoire s'ils désiraient participer aux consultations publiques car la date limite pour le dépôt des mémoires a été fixée au 31 janvier 2014. Les citoyens et plusieurs conseillers auraient préféré des audiences publiques mais la discussion sur ce sujet a été rapidement fermée.

De plus, les consultations faites aux conseils d'arrondissement à ce sujet ont été décidées ce soir là avec cinq jours d'avis.

c. Le dépliant publicitaire

Le « dépliant qui résume le projet de réforme » (22 janvier) est essentiellement un dépliant publicitaire faisant état des économies de deux millions de dollars qui seront réalisées en appliquant cette réforme. Pour le citoyen qui n'a pas suivi le débat, très peu d'information est bien vulgarisée dans le dépliant « Faire plus avec moins ». Notons surtout que les consultations publiques et les conseils d'arrondissements n'étaient pas indiqués dans ce dépliant car ils ont été ajoutés à la demande des conseillers au cours de la journée. En effet, contrairement à ce que nous croyions en lisant le calendrier dans le document déposé le 20 janvier, ce dépliant était imprimé et mis à la poste dès le début de cette journée. En effet, il était dans nos boîtes postales deux jours plus tard !

En tant que citoyens, nous ne comprenons pas comment quelqu'un pouvait décider de mettre à la poste un document publicitaire alors que le dépôt du projet n'avait même pas encore été voté.

d. Le sondage scientifique

Un sondage téléphonique a été réalisé auprès de 808 Sherbrookoïses âgées de 18 ans et plus. L'échantillon est probabiliste, stratifié non proportionnel. CROP a tiré l'échantillon de manière aléatoire à partir de la liste des numéros de téléphone résidentiel selon les six arrondissements actuels. La marge d'erreur maximale associée à l'échantillon est de 4,1% à un niveau de confiance de 95%. Cette marge d'erreur tient compte de l'effet de l'échantillonnage.

Ce qui ressort essentiellement de ce sondage est que la population de Brompton avait un niveau de notoriété du projet de réduction du nombre d'élus de 93%. La question sur la faveur au projet était formulée de la façon suivante : « Dans le cadre de ce projet, le nombre d'arrondissements passerait de 6 à 4 arrondissements et le nombre de conseillers municipaux passerait de 19 à 12 conseillers. Le projet prévoit aussi la centralisation de la gestion des loisirs et des parcs. Ce projet permettra d'économiser 2M\$ par année à la Ville. Dans quelle mesure êtes-vous favorable ou défavorable avec la diminution du nombre de conseillers municipaux de 19 à 12 ? ». Comme vous le notez, cette question faisait état d'économies de deux millions de dollars. Cela peut inciter beaucoup de citoyens à être favorable au projet proposé. Malgré cela, les citoyens de Brompton et Lennoxville étaient majoritairement défavorables au projet.

Par la suite, plusieurs questions aidaient à détailler le projet complet incluant la centralisation de la gestion des services de proximité et l'instauration d'un central 311. Pour terminer avec une question générale : « Si vous aviez à voter pour **l'ensemble** de ce projet de réforme proposé par la Ville de Sherbrooke, voteriez-vous pour ou contre ce projet ? » Encore une fois, Brompton et Lennoxville se démarquent par leur opposition au projet avec 62% et 53% des répondants. Bien entendu, il est clair que nos populations étant plus faibles, nos opinions se retrouvent nécessairement noyées dans le masse du reste de Sherbrooke. En effet, au final, seulement 20% des citoyens

sondés étaient contre le projet « Faire plus avec moins ». Notons que 11% ne se sont pas prononcé, étant soit indifférents ou sans opinion. Rappelez-vous également que 68% des répondants en 2012 trouvaient que le rôle des arrondissements est important lorsqu'on ne leur promettait pas deux millions de dollars d'économies dans la question (voir section 1. LE RAPPORT POUR UNE VILLE AU SERVICE DE SES CITOYENS à la page 3 de ce document) ! Ce second sondage était donc orienté de façon à obtenir l'assentiment des citoyens.

4. LE PROJET VOTE VERSUS LE PROJET DE LOI N° 205

Le projet voté le 3 mars 2014 comprenait des aspects que nous ne retrouvons pas dans le projet de loi parrainé par Monsieur le député de Sherbrooke, Luc Fortin. En effet, quelques conseillers municipaux, bien conscients que la population minoritaire de Brompton verrait ses enjeux noyés dans la population de la Ville de Sherbrooke, ont obtenu des modifications au projet initial prévu par Monsieur le maire Bernard Sévigny. Ce dernier a même pris le temps de bien nous les expliquer lors de sa présentation du 3 mars 2014 avant le vote :

Les membres du conseil ont convenu d'accorder un statut spécial pour le district de Brompton, un statut spécial qui maintient l'intégrité du territoire. Donc, vous savez, à tous les quatre ans, les services juridiques révisent la carte électorale, c'est une obligation légale, de façon à balancer le nombre d'électeurs par districts électoraux. Et, dans ce cas-ci, évidemment, le nombre de citoyens de Brompton qui est à 6800 va être maintenu, donc le territoire, dans le temps, euh... l'intégrité du territoire va être maintenue au territoire qu'on connaît aujourd'hui de Brompton. (minute 14 :23)

...
Il y aurait également maintien des budgets qui sont dédiés aux chantiers d'arrondissement, des budgets aux organismes du milieu, des budgets dédiés aux parcs, et on l'a dit un peu plus tôt, le maintien des services d'inspecteur en bâtiment. Donc, l'ensemble des enveloppes, qui sont dédiées aujourd'hui à l'arrondissement de Brompton, seraient conservées pour le district de Brompton. (minute 15 :26)

Certes, le maire nous a promis verbalement des garanties proposées par différents conseillers. La résolution C.M. 2014-9938-00, votée le 3 mars 2014, en fait également état (pages 16 et 17 du procès verbal). Par contre, la lecture du projet de loi que vous étudiez aujourd'hui nous permet de constater que rien de ce qui nous a été promis de particulier pour le district de Brompton n'y est écrit. Quelles sont alors nos garanties ? Si le décret de la ville, qui nous garantissait un arrondissement avec ses pouvoirs, peut être changé aussi facilement, comment pouvons-nous croire que les promesses faites le 3 mars 2014 seront respectées plus longtemps que le décret actuel ?

De plus, il faut comprendre d'une part que le statut d'arrondissement est bien mieux protégé que celui de district et qu'il comporte des pouvoirs particuliers. Malgré ces garanties verbales faites le trois mars, Brompton perdra les avantages suivants :

- Tous les présidents d'arrondissement siègent aux comités de sécurité publique ainsi qu'au comité consultatif d'urbanisme.
- Les conseillers de district n'ont aucun pouvoir. Le conseiller de Brompton aura peu de chance d'être élu président du conseil d'arrondissement donc il s'agira d'une perte de représentation aux comités mentionnés ci-dessus.
- Il n'y a aucun pouvoir décisionnel dans un district.

Non seulement l'intégrité du territoire et des budgets ne reposent que sur des promesses verbales et une résolution de l'actuel conseil municipal, mais en plus nous perdons un statut qu'un district n'aura jamais. De plus, notons que certains conseillers nous ont déjà mentionné verbalement et en public qu'ils trouvaient que notre district aurait un statut qu'ils nous envient !

Enfin, le vote du conseil aurait probablement été différent si ces garanties ne s'étaient pas retrouvées dans la résolution. Nous savons que certains membres du conseil l'ont dit dans des discussions à huis clos. Le consensus n'est donc pas aussi large qu'il y paraît à l'égard du projet de loi tel qu'il est soumis à votre réflexion aujourd'hui.

CONCLUSION

Nous vous avons présenté le processus suivi par le maire Bernard Sévigny et son parti le Renouveau Sherbrookoïse pour obtenir un vote de 17 en faveur et 3 contre la réforme de la structure politique lors du vote tenu le 3 mars 2014.

Notre conclusion est que ce projet de loi privé diffère clairement de la résolution votée au conseil municipal le 3 mars 2014. Nous vous recommandons donc de le rejeter.

De plus, nous croyons que la confiance de la population envers ses politiciens a grandement diminuée dans le processus. Si le décret d'une ville peut être facilement changé en suivant un tel processus, alors à quoi est-ce que ça sert d'avoir un décret ?

BIBLIOGRAPHIE

PAQUIN, Serge, *Rapport pour une ville au service de ses citoyens*, déposé au conseil de la Ville de Sherbrooke, 2 avril 2012, 6 p.

Ville de Sherbrooke, *Réforme de la structure politique et des services de proximité*, Proposition déposée au conseil municipal, 20 janvier 2014, 60 p.

Ville de Sherbrooke, *Conseil municipal procès-verbal – Séance ordinaire n° 04 du 3 mars 2014 à 19 heures*, 26 p.

http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/actualites/14-8151_Rapport_Gouvernance_Ville_de_Sherbrooke.pdf, consulté le 4 juin 2015

<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr/mairie-et-vie-democratique/diffusion-du-conseil/>,
Consultez la séance du 3 mars – vote sur le projet de réforme, consulté le 4 juin 2015
(bande audio-vidéo)

http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Juridiques/PV/pv140303_01.pdf,
consulté le 4 juin 2015

<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Commissions/CSAM/Sondagesurlegouvernanceetservicesdeproximite.pdf>, consulté le 7 juin 2015

<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Commissions/CSAM/CSAM-PourunevilleauserviceDESCIToyens.pdf>

Les pages suivantes constituent l'information la plus proche du dépliant publicitaire mais certaines informations ont été ajoutées depuis 2014 :

<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/faire-plus-avec-moins/economies-de-2-m-par-annee/>,
consulté le 7 juin 2015

<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/faire-plus-avec-moins/mot-du-maire/>, consulté le 7 juin 2015

<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/faire-plus-avec-moins/centre-dappels-311/>, consulté le 7 juin 2015